

1110721501

DATE DEPOT : 2011-11-18

NUMERO DE DEPOT : 2011R107563

N° GESTION : 2007B24063

N° SIREN : 501106520

DENOMINATION : WEBEDIA

ADRESSE : 4 r Léon Jost 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2011/10/24

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Société par actions simplifiée  
 Capital social : 115.560 euros  
 Siège Social : 4 rue Léon Jost, 75017 Paris  
 RCS Paris B 501 106 520

DP 24.11.2011 AV 15

25 —

**DECISION DU PRESIDENT**

**EN DATE DU 24 OCTOBRE 2011**

Grette du Tribunal de  
 Commerce de Paris  
 I M R

18 NOV. 2011

R 10/225

Monsieur Cédric Sire, en qualité de Président de la société Webedia (la "Société"), rappelle au préalable qu'à la suite de l'acte unanime des décisions des associés en date du 30 juin 2010 :

- 10.926 ABSA 2010 B2 d'une valeur nominale d'un euro chacune ont été émises et intégralement souscrites par les personnes suivantes :
  - Ventech Capital III à hauteur de 6.235 ABSA 2010 B2 ;
  - XAnge Capital à hauteur de 1.716 ABSA 2010 B2 ;
  - FCPI Capital Croissance à hauteur de 909 ABSA 2010 B2 ;
  - FCPI Objectif Innovation Patrimoine à hauteur de 807 ABSA 2010 B2 ;
  - Airtek Capital Group à hauteur de 629 ABSA 2010 B2 ;
  - Financière HG à hauteur de 420 ABSA 2010 B2 ;
  - Monsieur Stéphane Guinet à hauteur de 210 ABSA 2010 B2.
- qu'à chaque ABSA 2010 B2 sont attachés des BSA Ratchet, et des BSA Tranche 2 permettant de souscrire à des ABSA 2010 nouvelles B2 auxquelles sont attachés des BSA Ratchet ;
- tous pouvoirs ont été conférés au Président à l'effet notamment de rendre définitive les augmentations de capital décidées conformément aux décisions des associés du 30 juin 2010.

Le Président indique que chacun des titulaires d'ABSA 2010 ont remis un courrier et un bulletin de souscription par lequel ils ont déclaré exercer leurs BSA Tranche 2 et souscrire aux actions nouvelles B2 auxquelles ils ont droit et libérer le versement correspondant du prix de souscription, soit un montant total de 1.500.139,80 euros, par versement en numéraire.

Ainsi, au vu des lettres d'exercice par lesquelles chacun des titulaires de BSA Tranche 2 visés ci-dessus déclarent libérer un montant total de 1.500.139,80 euros, le Président :

- constate que l'intégralité des BSA Tranche 2 attachés aux 10.926 ABSA 2010 B2 d'une valeur nominale d'un euro chacune ont été exercés par les titulaires des BSA Tranche 2,
- constate, en conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 10.926 euros par l'émission de 10.926 actions nouvelles de préférence de catégorie B2 d'une valeur nominale de 1 euro,

- décide de modifier en conséquence l'article des statuts de la Société relatif au capital social qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

*"Article 5 - Montant - Composition - Apports*

*(a) Montant - Le capital social est de 126.486 euros.*

*Il est divisé en 126.486 Actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, souscrites et intégralement libérées.*

*(b) Composition - Les Actions de la Société sont divisées en :*

- *37.000 actions de préférence de catégorie A (les «Actions A»), les titulaires d'Actions A étant désignés les «Associés A»;*
- *12.584 actions de préférence de catégorie B1 (les «Actions B1»), les titulaires d'Actions B1 étant désignés les «Associés B1»;*
- *76.902 actions de préférence de catégorie B2 (les «Actions B2»), les titulaires d'Actions B2 étant désignés les «Associés B2»;*
- *0 actions ordinaires (les «Actions O»), les titulaires d'Actions O étant désignés les «Associés O».*

*(paragraphes inchangés)*

*(ix) Le 24 octobre 2011, la Société a procédé à une augmentation du capital social d'un montant de 10.926 euros par la création de 10.926 actions de préférence de catégorie B2 nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, souscrites par les Associés B par l'exercice des BSA Tranche 2 2010 attachés à leurs actions."*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Paris, le 24 octobre 2011



Le Président  
Monsieur Cédric Sire

Enregistré à : SIE DE PARIS 17EME LES BATIGNOLLES

Le 10/11/2011 Bureau n°2011/1 293 Case n°4

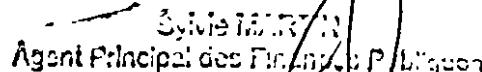
Ext 9217

Enregistrement : 375 € ~ Pénalités :

Total liquide : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agente



Sylvie M. R. V.  
Agent Principal des Finances Publiques